



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix neuf, le quatre février, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 29 janvier 2019.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59

M. Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - Mme Elisa MARTIN - M. Hakim SABRI - Mme Kheira CAPDEPON - M. Bernard MACRET - Mme Corinne BERNARD - M. Sadok BOUZAIENE - Mme Laurence COMPARAT - M. Emmanuel CARROZ - Mme Marina GIROD DE L'AIN - M. Thierry CHASTAGNER - Mme Laëtitia LEMOINE - M. Alain DENOYELLE - Mme Lucille LHEUREUX - M. Vincent FRISTOT - M. Fabien MALBET - Mme Maud TAVEL - M. Jacques WIART - M. Antoine BACK - M. Olivier BERTRAND - Mme Maryvonne BOILEAU - Mme Marie-Madeleine BOUILLON - M. Alan CONFESSON - M. René DE CEGLIE - Mme Salima DJIDEL - Mme Christine GARNIER - Mme Martine JULLIAN - Mme Claire KIRKYACHARIAN - M. Raphaël MARGUET - M. Pierre MERIAUX - M. Yann MONGABURU - Mme Anne-Sophie OLMOS - Mme Sonia YASSIA - Mme Bernadette RICHARD-FINOT - M. Guy TUSCHER - Mme Sarah BOUKAALA - M. Paul BRON - M. Georges BURBA - Mme Jeanne JORDANOV - M. Patrice VOIR - M. Jérôme SAFAR - Mme Marie-José SALAT - Mme Nathalie BERANGER - Mme Bernadette CADOUX - M. Richard CAZENAVE - M. Matthieu CHAMUSSY - M. Lionel FILIPPI - Mme Mireille D'ORNANO

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Mondane JACTAT donne pouvoir à M. Vincent FRISTOT
M. Pascal CLOUAIRE donne pouvoir à Mme Kheira CAPDEPON
Mme Catherine RAKOSE donne pouvoir à M. René DE CEGLIE
M. Claude COUTAZ donne pouvoir à Mme Laurence COMPARAT
Mme Suzanne DATHE donne pouvoir à M. Hakim SABRI
M. Claus HABFAST donne pouvoir à M. Alan CONFESSON
M. Jérôme SOLDEVILLE donne pouvoir à Mme Marie-Madeleine BOUILLON
Mme Anouche AGOBIAN donne pouvoir à M. Jérôme SAFAR
M. Vincent BARBIER donne pouvoir à M. Richard CAZENAVE
Mme Sylvie PELLAT-FINET donne pouvoir à M. Matthieu CHAMUSSY
M. Alain BREUIL donne pouvoir à Mme Mireille D'ORNANO

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un-e secrétaire de séance pris au sein du conseil : M. Bernard MACRET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné-e pour remplir ces fonctions.

D20190204_5 - Adhésion de la ville de Grenoble au réseau "cities for digital rights"

SEANCE DU 4 FÉVRIER 2019

5-(12663). NOUVELLES TECHNOLOGIES_: Adhésion de la ville de Grenoble au réseau "cities for digital rights"

Madame Laurence COMPARAT expose,

Mesdames, Messieurs,

Le numérique prend une place de plus en plus importante dans la vie de nos institutions, ainsi que dans celles des citoyen.nes. La transformation de la société induite par internet, les réseaux sociaux, la dématérialisation et la numérisation grandissante de l'administration, de l'économie, des relations interpersonnelles... nous interpelle en tant que collectivité territoriale : comment sommes-nous impacté.es par cette transformation, aussi bien en interne dans notre fonctionnement qu'en externe dans nos relations avec les usager.es de nos services publics, quelles opportunités cela présente-t-il, à quels risques sommes-nous confronté.es, quel rôle d'accompagnement pouvons-nous jouer ?

La Ville de Grenoble s'est emparée depuis longtemps de ces questions liées au numérique : labellisées 5@ dans la cadre du label « Villes internet » depuis plus de 10 ans, elle offre depuis longtemps des services en ligne à ses administré.es ; les bibliothèques municipales accompagnent les usager.es aux usages numériques à travers des espaces publics numériques, des séances de formations ; les maisons des habitant.es à travers les écrivaines publiques et les assistantes sociales du CCAS travaillent sur l'inclusion numérique des publics en difficulté sociale ; nous déployons des logiciels libres dans les écoles et l'administration pour ne plus dépendre d'éditeur privés et assurer notre souveraineté technologique ; nous ouvrons les données publiques aux acteur.trices du territoire...

Mais face aux enjeux sociétaux, au poids des géants de l'internet (GAFAM) qui privatisent les données personnelles pour réaliser des profits colossaux, aux abus des droits numériques, à la surveillance généralisée et aux risques sur les libertés publiques, la Ville de Grenoble ne peut pas agir seule. C'est pourquoi nous souhaitons rejoindre le réseau des « Villes pour les droits numériques » (« cities for digital rights », <https://citiesfordigitalrights.org/>) dont l'objectif est de « protéger et faire respecter les droits humains sur Internet aux niveaux local et mondial ». Les Villes participantes, parmi lesquelles on trouve Barcelone, New York et Amsterdam, déclarent : « En tant que villes, institutions démocratiques les plus proches de la population, nous nous engageons à éliminer les obstacles à l'utilisation des technologies pour améliorer la qualité de vie de nos concitoyen.nes, et à fournir des services et des infrastructures numériques fiables et sécurisés à nos communautés. Nous croyons fermement que les principes des droits humains tels que la protection de la vie privée, la liberté d'expression et la démocratie doivent être incorporés par défaut dans les politiques et les programmes des plates-formes numériques, à commencer par les infrastructures et les services numériques contrôlés localement. » Elles déclinent cette ambition à travers 5 principes :

- Accès universel et égal à Internet, et culture numérique
- Confidentialité, protection des données et sécurité
- Transparence, responsabilité et non-discrimination en ce qui concerne les données, le contenu et les algorithmes
- Démocratie participative, diversité et inclusion
- Normes de service numériques ouvertes et éthiques

La déclaration complète est annexée à cette délibération, dans sa version originale en anglais, et dans une proposition de traduction en français faite par la Ville de Grenoble.

Les villes de la coalition s'engagent, chacune à leur mesure, sur ces différents axes, ainsi qu'à partager leurs actions et informations, et à participer à la vie du réseau en particulier aux rencontres organisées au minimum annuellement.

La Ville de Grenoble se retrouve totalement dans l'ambition des « Villes pour les droits numériques », et espère en rejoignant cette dynamique pouvoir accélérer ses actions en la matière afin de participer à son niveau à l'élaboration d'un monde numérique respectueux des droits humains et des libertés fondamentales.

C'est pourquoi il est proposé au Conseil municipal que la Ville de Grenoble rejoigne la coalition des « Villes pour les droits numériques ».

Ce dossier a été examiné par la :
Commission Ressources du lundi 21 janvier 2019

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'autoriser la Ville de Grenoble à rejoindre la coalition des « Villes pour les droits numériques »,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.**

Conclusions adoptées :
Adoptée

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjointe Déléguée,
Mme Laurence COMPARAT

Affichée le : 7 février 2019